Fiducie Desjardins inc.
Informations financières et inhérentes à la gestion des risques (non auditées)

Pour la période terminée le 31 décembre 2018

Table des matières

	Page
REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR	
Utilisation de ce document	2
La Fiducie Desjardins inc. en bref	2
Mode de présentation de l'information financière	2
INFORMATIONS FINANCIÈRES	
Bilan	3
État du résultat	4
État du résultat global	4
État des variations des capitaux propres	5
Valeurs mobilières	5
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	6
Provision pour pertes de crédit	6
Dépôts	6
Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances	7
FONDS PROPRES	
Accord de Bâle III	8
Déclaration des fonds propres	8
GESTION DES RISQUES	
Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion des risques	9
Cadre de gestion intégrée des risques	9
Risque de crédit	10
Risque de marché	10
Risque de liquidité	11
Risque opérationnel	11
Risque stratégique	11
Risque de réputation	11
Risque environnemental	12
Risque juridique et réglementaire	12

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Les Informations financières et inhérentes à la gestion des risques (ce document) visent à soutenir la transparence et la communication des informations financières et inhérentes à la gestion des risques de la Fiducie Desjardins inc., et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'apprécier le profil de risque de cette dernière. Les informations présentées dans ce document sont non auditées.

LA FIDUCIE DESJARDINS INC. EN BREF

La Fiducie Desjardins inc. (Société) est un fiduciaire constitué en société de fiducie et de prêt, est enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), et offre une gamme de produits et de services, y compris des activités de garde de valeurs et des services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises. Elle est une filiale en propriété exclusive de Desjardins Holding financier inc., qui est détenue à 100 % par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération). Son siège social est situé au 1, Complexe Desjardins, Montréal (Québec), Canada. Elle retient les services de la Fédération et de certaines de ses filiales par l'intermédiaire d'une entente de service et d'impartition afin de soutenir son exploitation tant sur le plan de la prise en charge de son personnel que de ses besoins en biens mobiliers et immobiliers. En vertu de cette entente, la Fédération et ses filiales acceptent de fournir la quasi-totalité de ses services administratifs et opérationnels à la Société. Celle-ci est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers annuels sont préparés par la direction de la Société conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec et du BSIF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les informations financières non auditées présentées dans ce document sont extraites principalement des états financiers annuels et intermédiaires de la Société. À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens.

Le 1er janvier 2018, la Société a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* et l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, de façon rétrospective. Comme l'autorisent ces normes, les données des périodes comparatives n'ont pas été retraitées.

L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation,* et entraîne de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et à la dépréciation des instruments financiers ainsi que des exigences relatives à la comptabilité de couverture. La Société n'applique toutefois pas la comptabilité de couverture.

L'IFRS 15 introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service, et ce à un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ce bien ou service.

L'adoption de ces normes n'a pas entraîné d'incidence significative sur le bilan de la Société au 1er janvier 2018.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Tableau 1 – Bilan

(en milliers de dollars)	**Au 31 décembre 2018[1]**	Au 31 décembre 2017
Actif		
Trésorerie	**73 125 $**	38 116 $
Valeurs mobilières		
Titres disponibles à la vente	**s. o.**	1 539 237
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**495 635**	s. o.
Titres au coût amorti	**1 580 700**	s. o.
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	**470 768**	400 294
Intérêts à recevoir	**1 024**	688
Sommes à recevoir des clients	**32 068**	32 178
Actifs d'impôt différé	**805**	490
Autres actifs	**4 556**	3 302
Total de l'actif	**2 658 681 $**	2 014 305 $
Passif et capitaux propres		
Passif		
Dépôts	**418 995 $**	415 382 $
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**2 053 106**	1 439 438
Passifs nets au titre du régime à prestations définies	**1 965**	2 049
Autres passifs	**14 533**	9 374
Total du passif	**2 488 599**	1 866 243
Capitaux propres		
Capital-actions	**59 972**	59 972
Résultats non distribués	**109 872**	88 344
Cumul des autres éléments du résultat global	**238**	(254)
Total des capitaux propres	**170 082**	148 062
Total du passif et des capitaux propres	**2 658 681 $**	2 014 305 $

[1] Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes adoptées au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Tableau 2 – État du résultat

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 décembre		Pour les périodes de douze mois terminées le 31 décembre	
	2018[1]	2017[2]	**2018[1]**	2017[2]
Revenus				
Revenus d'honoraires et autres revenus	**26 067 $**	23 476 $	**100 008 $**	93 244 $
Revenus nets de placement				
Revenu net d'intérêts				
Revenu d'intérêts	**12 086**	6 005	**40 537**	15 196
Frais d'intérêts	**9 875**	4 935	**32 511**	12 433
	2 211	1 070	**8 026**	2 763
Autres revenus nets de placement				
Pertes nettes réalisées sur les titres disponibles à la vente	**s. o.**	(177)	**s. o.**	(196)
Pertes nettes réalisées sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(52)**	s. o.	**(111)**	s. o.
Autres	**908**	25	**727**	(436)
	856	(152)	**616**	(632)
Revenus nets de placement	**3 067**	918	**8 642**	2 131
Revenu total	**29 134**	24 394	**108 650**	95 375
Dotation à la provision pour pertes de crédit[3]	**121**	-	**579**	-
Frais autres que d'intérêts				
Ententes de service et impartition	**13 596**	13 765	**54 236**	56 867
Honoraires	**1 546**	874	**3 652**	4 297
Frais de dépositaires	**2 667**	2 720	**11 409**	9 812
Autres	**2 266**	1 641	**8 842**	6 196
	20 075	19 000	**78 139**	77 172
Résultat avant impôts sur le résultat	**8 938**	5 394	**29 932**	18 203
Impôts sur le résultat	**2 392**	1 429	**7 997**	4 923
Résultat net de la période	**6 546 $**	3 965 $	**21 935 $**	13 280 $

[1] Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes adoptées au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Mode de présentation de l'information financière ».
[2] Les données de 2017 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant les normes adoptées au 1er janvier 2018.
[3] Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au coût amorti et classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon l'IFRS 9.

Tableau 3 – État du résultat global

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 décembre		Pour les périodes de douze mois terminées le 31 décembre	
	2018[1]	2017	**2018[1]**	2017
Résultat net de la période	**6 546 $**	3 965 $	**21 935 $**	13 280 $
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état du résultat				
Réévaluation des passifs nets au titre du régime à prestations définies	**(17)**	(77)	**(17)**	(77)
	(17)	(77)	**(17)**	(77)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés	**s. o.**	149	**s. o.**	(712)
Reclassement des pertes nettes à l'état du résultat	**s. o.**	129	**s. o.**	143
	s. o.	278	**s. o.**	(569)
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains nets non réalisés	**818**	s. o.	**182**	s. o.
Reclassement des pertes nettes à l'état du résultat	**39**	s. o.	**82**	s. o.
	857	s. o.	**264**	s. o.
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	**840**	201	**247**	(646)
Résultat global de la période	**7 386 $**	4 166 $	**22 182 $**	12 634 $

[1] Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes adoptées au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Tableau 4 – État des variations des capitaux propres
Pour les périodes de douze mois terminées le 31 décembre

(en milliers de dollars)	Capital-actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2017	**59 972 $**	**88 344 $**	**(254)$**	**148 062 $**
Incidences des changements de méthodes comptables	**-**	**(390)**	**228**	**(162)**
Solde d'ouverture au 1er janvier 2018(1)	**59 972**	**87 954**	**(26)**	**147 900**
Résultat net de la période	**-**	**21 935**	**-**	**21 935**
Autres éléments du résultat global pour la période	**-**	**(17)**	**264**	**247**
Résultat global de la période	**-**	**21 918**	**264**	**22 182**
Solde au 31 décembre 2018(1)	**59 972 $**	**109 872 $**	**238 $**	**170 082 $**
Solde au 31 décembre 2016	59 972 $	75 141 $	315 $	135 428 $
Résultat net de la période	-	13 280	-	13 280
Autres éléments du résultat global pour la période	-	(77)	(569)	(646)
Résultat global de la période	-	13 203	(569)	12 634
Solde au 31 décembre 2017	59 972 $	88 344 $	(254)$	148 062 $

(1) Les informations présentées pour les périodes de douze mois terminées le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes adoptées au 1er janvier 2018. Les données n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Tableau 5 – Valeurs mobilières

Au 31 décembre 2018(1)	**Échéances**			
(en milliers de dollars)	**Moins de 1 an**	**1 an ou plus**	**Sans échéance**	**Total**
Titres émis ou garantis par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	**91 185 $**	**137 761 $**	**- $**	**228 946 $**
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	**394 310**	**6 767**	**(5)**	**401 072**
Autres titres				
Institutions financières	**1 311 536**	**7 217**	**(1 010)**	**1 317 743**
Autres émetteurs	**128 618**	**-**	**(44)**	**128 574**
Total des valeurs mobilières	**1 925 649 $**	**151 745 $**	**(1 059)$**	**2 076 335 $**

Au 31 décembre 2017	Échéances			
(en milliers de dollars)	Moins de 1 an	1 an ou plus	Sans échéance	Total
Titres émis ou garantis par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	18 980 $	93 392 $	- $	112 372 $
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	532 071	54 823	-	586 894
Autres titres				
Institutions financières	757 771	-	-	757 771
Autres émetteurs	82 159	-	41	82 200
Total des valeurs mobilières	1 390 981 $	148 215 $	41 $	1 539 237 $

Pour la note de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 5 – Valeurs mobilières (suite)

Au 31 décembre 2018[1]

(en milliers de dollars)	Manitoba	Terre-Neuve-et-Labrador	Québec	Ontario	Colombie-Britannique	Alberta	Nouvelle-Écosse	Total
Titres émis ou garantis	**- $**	**- $**	**257 808 $**	**135 880 $**	**837 $**	**6 547 $**	**- $**	**401 072 $**
Autres titres	**-**	**-**	**787 769**	**413 465**	**53 736**	**3 993**	**187 354**	**1 446 317**
	- $	**- $**	**1 045 577 $**	**549 345 $**	**54 573 $**	**10 540 $**	**187 354 $**	**1 847 389 $**

Au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)	Manitoba	Terre-Neuve-et-Labrador	Québec	Ontario	Colombie-Britannique	Alberta	Nouvelle-Écosse	Total
Titres émis ou garantis	9 993 $	2 490 $	362 008 $	208 971 $	- $	3 432 $	- $	586 894 $
Autres titres	-	-	367 777	304 147	-	46 906	121 141	839 971
	9 993 $	2 490 $	729 785 $	513 118 $	- $	50 338 $	121 141 $	1 426 865 $

[1] Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes adoptées au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Tableau 6 – Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Résidents	**470 768 $**	400 294 $
Non-résidents	**-**	-
Total	**470 768 $**	400 294 $

Dans le cours normal de ses activités, la Société effectue des opérations de prêts de valeurs qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des prêts de titres. Dans le cadre de ces transactions, la Société agit à titre de gardien de valeurs pour le titulaire d'une valeur mobilière qui l'autorise à la prêter à un emprunteur moyennant une commission dont la forme et les modalités sont déterminées par un contrat préétabli en vertu duquel la Société peut assumer certains risques.

Tableau 7 – Provision pour pertes de crédit

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2018[1]	Au 31 décembre 2017
Sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[2]	**37 $**	s. o.
Sur les titres au coût amorti[3]	**1 062**	s. o.
Total	**1 099 $**	s. o.

[1] Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes adoptées au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Mode de présentation de l'information financière ».
[2] La provision pour pertes de crédit sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global au bilan.
[3] La provision pour pertes de crédit sur les titres au coût amorti est présentée en réduction des titres au bilan et elle est considérée comme non sensible aux taux d'intérêt.

Tableau 8 – Dépôts

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Type		
À vue	**154 572 $**	140 010 $
À terme	**264 423**	275 372
Total	**418 995 $**	415 382 $

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Répartition par provinces		
Québec	**403 683 $**	400 080 $
Ontario	**15 253**	15 247
Nouveau-Brunswick	**59**	55
Total	**418 995 $**	415 382 $

Tableau 9 – Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances

Au 31 décembre 2018[1] (en milliers de dollars)	**Échéances**							
	Taux variable	**Moins de 3 mois**	**De 3 à 6 mois**	**De 6 à 12 mois**	**De 1 à 2 ans**	**Plus de 2 ans**	**Non sensibles aux taux d'intérêt**	**Total**
Actif								
Trésorerie	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**73 125 $**	**73 125 $**
Valeurs mobilières	**-**	**1 313 163**	**408 639**	**203 847**	**109 731**	**42 014**	**(1 059)**	**2 076 335**
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	**-**	**470 688**	**-**	**-**	**-**	**-**	**80**	**470 768**
Intérêts à recevoir	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 024**	**1 024**
Sommes à recevoir des clients	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**32 068**	**32 068**
Actifs d'impôt différé	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**805**	**805**
Autres actifs	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4 556**	**4 556**
Total de l'actif	**- $**	**1 783 851 $**	**408 639 $**	**203 847 $**	**109 731 $**	**42 014 $**	**110 599 $**	**2 658 681 $**
Passif et capitaux propres								
Dépôts	**154 572 $**	**28 374 $**	**27 262 $**	**62 442 $**	**62 521 $**	**83 824 $**	**- $**	**418 995 $**
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**-**	**2 051 975**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 131**	**2 053 106**
Passifs nets au titre du régime à prestations définies	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 965**	**1 965**
Autres passifs	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**14 533**	**14 533**
Capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**170 082**	**170 082**
Total du passif et des capitaux propres	**154 572 $**	**2 080 349 $**	**27 262 $**	**62 442 $**	**62 521 $**	**83 824 $**	**187 711 $**	**2 658 681 $**
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	**(154 572)$**	**(296 498)$**	**381 377 $**	**141 405 $**	**47 210 $**	**(41 810)$**	**(77 112)$**	**- $**

Au 31 décembre 2017[2] (en milliers de dollars)	Échéances							
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Trésorerie	- $	- $	- $	- $	- $	- $	38 116 $	38 116 $
Valeurs mobilières	-	956 666	223 241	211 074	65 373	82 842	41	1 539 237
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	-	400 244	-	-	-	-	50	400 294
Intérêts à recevoir	-	-	-	-	-	-	688	688
Sommes à recevoir des clients	-	-	-	-	-	-	32 178	32 178
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	490	490
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	3 302	3 302
Total de l'actif	- $	1 356 910 $	223 241 $	211 074 $	65 373 $	82 842 $	74 865 $	2 014 305 $
Passif et capitaux propres								
Dépôts	140 010 $	38 955 $	38 175 $	66 385 $	62 308 $	69 549 $	- $	415 382 $
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	1 439 258	-	-	-	-	180	1 439 438
Passifs nets au titre du régime à prestations définies	-	-	-	-	-	-	2 049	2 049
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	9 374	9 374
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	148 062	148 062
Total du passif et des capitaux propres	140 010 $	1 478 213 $	38 175 $	66 385 $	62 308 $	69 549 $	159 665 $	2 014 305 $
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	(140 010)$	(121 303)$	185 066 $	144 689 $	3 065 $	13 293 $	(84 800)$	- $

[1] Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes adoptées au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Mode de présentation de l'information financière ».

[2] Les données de 2017 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant les normes adoptées au 1er janvier 2018.

FONDS PROPRES

ACCORD DE BÂLE III

Le cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Bien que ce dernier prévoie une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'incidence des nouvelles règles sur la capitalisation, le BSIF a exigé que la Société respecte dès 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et du total des fonds propres, le BSIF a exigé que la Société respecte les seuils déterminés pour 2019 dès le premier trimestre de 2014.

Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires que doit maintenir la Société afin de satisfaire aux exigences réglementaires est de 7 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 8,5 % et à 10,5 %. Ces ratios minimaux incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Le BSIF exige également que la Société conserve un ratio de levier supérieur à 3 %. Ce ratio se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend les actifs au bilan ainsi que les expositions liées aux opérations de financement par titres.

Tableau 10 – Déclaration des fonds propres

	Méthode tout compris[1]	
(en milliers de dollars et en pourcentage)	**Au 31 décembre 2018**	Au 31 décembre 2017
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires	**59 972 $**	59 972 $
Résultats non distribués	**109 872**	88 344
Cumul des autres éléments du résultat global	**238**	(254)
Fonds propres nets de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**170 082 $**	148 062 $
Total des actifs pondérés en fonction des risques	**660 794 $**	514 498 $
Total de l'exposition au ratio de levier	**2 863 267 $**	2 202 019 $
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**25,7 %**	28,8 %
Fonds propres de la catégorie 1	**25,7**	28,8
Total des fonds propres	**25,7**	28,8
Levier	**5,9**	6,7
Ratios minimaux		
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**7,0 %**	7,0 %
Fonds propres de la catégorie 1	**8,5**	8,5
Total des fonds propres	**10,5**	10,5
Levier	**3,0**	3,0

[1] Les fonds propres réglementaires sont calculés selon la méthode « tout compris », ce qui suppose l'application de l'ensemble des ajustements réglementaires selon Bâle III depuis le 1er janvier 2013 et l'élimination progressive de la valeur en capital des instruments qui ne sont pas admissibles selon Bâle III.

GESTION DES RISQUES

STRUCTURE ET ORGANISATION DE LA FONCTION CHARGÉE DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque environnemental et au risque juridique et réglementaire. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour la Société et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance rentable dans le respect des exigences réglementaires. La Société considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir l'approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à tous au sein de l'organisation.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif de la Société en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, la Société s'est dotée d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec la stratégie organisationnelle et l'appétit pour le risque qui vise, entre autres, à donner à sa direction et à son conseil d'administration un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

Ce Cadre de gestion intégrée des risques est cohérent avec celui du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) et couvre l'ensemble des activités de la Société. Comme le Mouvement, la Société privilégie une approche globale et coordonnée pour gérer les risques de façon intégrée, c'est-à-dire en tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents risques.

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que la Société souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques, financiers et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer sa stabilité et sa pérennité advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des risques émergents sur les résultats réels de la Société.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque de la Société. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés, et contribuer au développement d'une économie durable et responsable, et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation de la Société auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités de la Société et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité de la Société pour permettre un retour aux membres et aux communautés;
- Maintenir la stabilité financière au sein du marché en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Assurer une gestion adéquate des risques opérationnels et réglementaires.

Le cadre d'appétit pour le risque prévoit également un système d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de risque qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque de la Société demeure en adéquation avec l'appétit pour le risque établi par la haute direction et le conseil d'administration. Sur une base trimestrielle, le profil de risque du Mouvement Desjardins est analysé par la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) et présenté à la haute direction ainsi qu'au conseil d'administration. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, une investigation immédiate est requise. Le commentaire justificatif ainsi que le plan d'action, lorsqu'applicable, sont alors portés à l'attention des instances concernées. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque.

Le cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVPGR communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites avec le cadre du Mouvement Desjardins.

La structure et les principes de gouvernance de la Société respectent les critères de la réglementation applicable à une société de fiducie fédérale. Son conseil d'administration assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble de ses activités. Il voit notamment à la supervision de la gestion des risques, à l'examen des systèmes de contrôle interne ainsi qu'à l'adoption des encadrements pertinents en matière de gestion des risques et au respect de leur mise en œuvre. Afin de le soutenir dans ses responsabilités spécifiques à l'égard de la gestion des risques, le conseil d'administration est appuyé par le comité Gestion des risques, le comité d'audit ainsi que le comité de révision. Tous ces comités bénéficient du soutien du Mouvement Desjardins en matière d'encadrement.

Les responsabilités de la direction de la Société au chapitre de la gestion des risques visent à assurer le respect de saines pratiques en matière de gestion des risques. Elle veille notamment à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'examen des encadrements appropriés. Elle s'assure également que la Société est en mesure d'identifier tous les risques importants, d'évaluer leurs répercussions potentielles et de mettre en place des pratiques, des procédures et des mesures de contrôle pour les gérer efficacement.

L'approche de gestion des risques du Mouvement Desjardins et de la Société repose sur des principes favorisant la responsabilité de leurs unités d'affaires. La fonction de gestion des risques du Mouvement et de la Société s'assure, quant à elle, que ces unités réussissent à gérer et à maîtriser au jour le jour les risques associés à leurs activités.

Encadrements et pratiques inhérents à la gestion des risques

La Société dispose d'encadrements et de pratiques en matière de gestion des risques pour l'appuyer dans le développement de ses affaires et atteindre ses objectifs stratégiques. Ils sont soit particuliers à un domaine de risque ou intégrés (agrégation des risques).

La Société prend les dispositions nécessaires afin d'assurer la mise en œuvre, la tenue et le maintien des pratiques visant à satisfaire les exigences réglementaires auxquelles elle est assujettie.

Les principaux encadrements inhérents à la gestion des risques touchent notamment :
- la gestion intégrée des risques;
- le cadre d'appétit pour le risque;
- le risque stratégique et d'affaires;
- la gestion du risque opérationnel;
- la continuité des affaires et la gestion de crise;
- la gestion du risque de réputation;
- le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres;
- la gouvernance des modèles;
- les analyses de risques pour les projets et produits financiers;
- les simulations de crise;
- l'appariement et la liquidité;
- les prêts de titres;
- les placements.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan.

Des politiques dictent les limites par engagements, émetteurs et contreparties, emprunteurs, groupes d'emprunteurs et secteurs d'activité. Elles sont examinées par la direction et le comité Gestion des risques, qui les recommandent au conseil d'administration.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, la Société utilise différentes techniques pour réduire son risque envers ses contreparties.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel elle est exposée, la Société utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

La Société n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par la Société prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

La Société est principalement exposée au risque de marché en raison de ses activités d'intermédiation financière et de prêts de valeurs. Elle a adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Le risque de taux d'intérêt est la principale composante du risque de marché auquel la Société est exposée. Une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. Le comité de direction de la Société a la responsabilité d'analyser et d'entériner les différentes stratégies d'appariement des taux d'intérêt dans le respect des paramètres définis par les politiques.

Des informations supplémentaires sur la situation de la Société à l'égard de la sensibilité aux taux d'intérêt et à l'appariement des échéances sont fournies dans le tableau 9 « Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances » de ce document.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Société, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides. De plus, la Société s'assure, par l'intermédiaire du Mouvement, qu'elle dispose d'un approvisionnement en fonds stable et diversifié, d'un suivi d'indicateurs et d'un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. La Société a établi une politique décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. La politique est revue régulièrement afin d'assurer sa concordance avec le contexte opérationnel, les conditions de marché et les exigences des organismes de réglementation. Elle intègre, entre autres, les exigences de la ligne directrice B-6, *Principes de liquidité*, publiée par le BSIF, ainsi que le suivi et le respect des nouvelles normes sur le ratio de liquidité à court terme (LCR) et le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) de même que les flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) en vertu de l'Accord de Bâle III. Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration, et son suivi est effectué par le comité Gestion des risques. Au cours du trimestre, la Société a déposé les rapports mensuels sur les LCR et NCCF auprès du BSIF, lesquels respectaient amplement l'exigence minimale. Il est à noter que la date d'adoption des exigences réglementaires liées au ratio NSFR a été reportée au 1er janvier 2020. La Société entend respecter ce ratio lors de son entrée en vigueur.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Société, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à leurs directions et conseils d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et de la Société, en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui leur sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement et de la Société font l'objet d'un suivi systématique et périodique par leurs administrateurs et leur direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction de la Société puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers elle ou le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins et la Société. À cet égard, ces derniers visent à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins et la Société considèrent qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins et de la Société.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental résulte d'un événement environnemental dans le cadre des opérations de la Société dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

Les pertes financières potentielles peuvent découler d'une augmentation des coûts ou de la dépréciation d'un actif relatif à un risque interne, soit un risque généré par la Société et ayant des répercussions négatives sur l'environnement, ou un risque externe, soit un événement provoqué par l'environnement et ayant un effet néfaste sur la Société.

Les changements climatiques sont identifiés comme un facteur de risque externe. Il se définit comme la vulnérabilité d'une entité face aux effets néfastes des changements climatiques dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières.

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins de sorte que les éléments qui pourraient affecter la Société sont gérés dans une perspective Mouvement.

RISQUE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Le risque juridique et réglementaire correspond au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins, y compris la Société, qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition de la Société à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre la Société peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité de la Société, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes de la Société, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si la Société avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'AMF, les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le BSIF, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, de la *Foreign Account Tax Compliance Act,* de la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale,* de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont la Société gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, la Société a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que la Société ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. La Société pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation.